

EB12.R8 Date et lieu de réunion de la Septième Assemblée Mondiale de la Santé

Le Conseil Exécutif,

Prenant acte de la résolution par laquelle la Sixième Assemblée Mondiale de la Santé a décidé que la Septième Assemblée Mondiale de la Santé se tiendrait en Suisse,⁴

1. DÉCIDE que la Septième Assemblée Mondiale de la Santé se réunira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 4 mai 1954; et
2. INVITE le Directeur général à prendre avec l'Organisation des Nations Unies les dispositions nécessaires à cet effet.

(Quatrième séance, 29 mai 1953)